



LIGUE DU GRAND EST  
DE FOOTBALL

Au service du football



## Assemblées générales extraordinaire et ordinaire 25 juin 2021 en visioconférence

**Présidence de M. Joël Muller**, président délégué de la LGEF

**Présents ou représentés, ont régulièrement émargé pour participer aux votes :**

**> Présidents des clubs de ligue ou leurs mandataires régulièrement désignés**

ASI Avenir Football, ES Andelot Rimaucourt Bourdon, AS Asfeld, Val de l'Orne FC, US Avize Grauves, CS Ageen, Bar-sur-Aube FC, FC Bartenheim, US Bazeilles, FC Bennwihr, AS Berrwiller Hartmannswiller, Betheny Formation Club, AS Betschdorf 1935, AS Bettborn Helling, ASC Biesheim, FC Soleil Bischheim, AS Bischoffsheim, AC Blainville Damelevières, AS Bliesbruck, FC Bogny-sur-Meuse, CA Boulay, FC Nord Est Aube, US Briotine, FC Brunstatt, FC Burnhaupt le Haut, Alliance S Butten Dehlingen, US Etain Buzy, Cheminots S Chalindrey, ASPTT Châlons, RC Champigneulle, SL de L'Ornel A Chancelay, ES Charleville, Le Theux FC, FC Porcien, Chaumont FC, St Chevillon, Stadium Racing Colmar FA, Cormontreuil FC, ES Courcelles-sur-Nied, SR Creutzwald 03, ES Crusnes, ES Custines Malleloy, FC Dahlenheim, ES Avière Darnieulles, US Dienvilloise, FC d'Epernay, FC Dombasle-sur-Meurthe, Qui Vive Douzy, SC Drulingen, FC Drusenheim, ALFC Duttlenheim, FC Eckbolsheim, FC Eloyes, RC Epernay Champagne, SA Epinal, AS Erstein, ES de Fagnières, ES Fameck, ES Faulquemont Créhange, FC Fessenheim, US Fismes Ardre Vesle, FC Freyming, FC Hochwald, US Fumay Charnois, ES Gandrange, FC Geilpolsheim 01, ES Golbey, AGIIR Florival, AS Guemar, AS Platania Gundershoffen, FC Habsheim, FC Hagondange, FCSR Haguenau, GS Haroué Benney, FC Hayange, FC Hegenheim, ES Heillecourt, FC Herrlisheim, FC Hettange-Grande, US Hirsingue, FC Hirtzbach, FC Hirtzfelden, AS Hoerd, AS 1919 Huingue, AS Hunsbach, CS Godbrange Hussigny, FA Illkirch Graffenstaden, AS Illzach Modenheim, AS Ingwiller, US Jarny, Jarville Jeunes Football, FC Joinville Vecqueville, FC Kembs Réunis, ASL Koetzingue, RCS Chapelains, A. Etoile Chapelaine, CO Langres, AS Cernay Berru Lavannes, AF Laxou Sapinière, AS Lay St Christophe Bouxières, US Le Ban St Martin, USA Le Chesne, Ent. Centre Ornain, FC Longeville-lès-St Avold, ES Longuyonnaise, USB Longwy, AS Ludres, FC Lunéville, ES Marange Silvange, CS Maranville Rennepont, SC Marly, AS Mertz, Alliance Sud Ouest F Aube, FC Metz, FC Devant-les-Ponts, ES Messine, APM Metz FC, RS Magny, SO Merlebach, UL Plantières Metz, ESAP Metz, ES Molsheim Ernolsheim, FC Monswiller, US Montier-en-Der, AS Montigny-lès-Metz, AS Morhange, FC 1940 Morschwiller-le-Bas, FC Mulhouse, REAL ASPTT Mulhouse CF, US Azzurri Mulhouse, AS 1921 Munster, AS Nancy Lorraine, AS Neunkirch-lès-Sarreguemines, GS Neuves-Maisons, FC Nogentais, US Nousseviller, US Oberlauterbach, FC Obermodern, FC SR Obernai, US Oberschaeffolsheim, FC Ostheim Houssen, SC Ottmarsheim, ES Petite-Rosselle, FC 1926 Pfastatt, Pfastatt Fusal, FC Bassin Piennois, FC Pont-à-Mousson, ES Prauthoy Vaux, US Preuschedorf, AS Prix-lès-Mézières, FC Pulnoy, AS Raedersheim, Le Renouveau de Ramerupt, US Raon l'Etape, AS Réding, Stade de Reims, EF Reims Ste Anne Chatillons, Reims Métropole Futsal, FC Formation La Neuville Jamin, US Reipertswiller, A SP Tournes Renwez Mazures Arreux Montcornet, Rethel SP, US Revin, AS Ribeaupillé, FC Riedisheim, AVS Bourg Rocroi, UL Rombas, OM Rosières, ES Rosselange Vitry 2013, FC Rossfeld, FC Rouffach, US Saessolsheim, FC St Geosmois, US Sarre Union, FC Sarrebourg, Sarreguemines FC, AS Sarrey Montigny-le-Roi, FC Saverne, FC Scheibenhart, SC Schiltigheim, FCE Schirrhein, FC 1920 Schweighouse S Moder, CS Sedan Ardennes, O Torcy Sedan, FC Seichamps, FC St Etienne Seltz, RC Sézanne, E Sorcy Void Vacon, US Soucht, E. Naborienne, S. Marnaval C. St Dizier, Espérance St Dizier, Remiremont St Etienne FC, AS St Julien les Metz, JS St Julien FC, St Louis Neuweg F, Eссор SC du Melda, St Max Essey FC, St Memmie O., JS Vaudoise, FC Steinseltz, Still 1930, AS Strasbourg, RC Strasbourg Alsace, FC Kronenbourg Strasbourg, FCO Strasbourg Koenigshoffen 1906, ASL Robertsau, AS Neudorf 1925, AS Menora Strasbourg, AS Pierrots Vauban Strasbourg, AS Elsau Portugais Strasbourg, AS Sundhoffen, AS Taissy, ES Thaonnaise, US Thiervilloise, FC Thionville, ASP St François Thionville, FC Tinquieux Champagne, FC Trémery, ES Troyes Aube Champagne, ES Municipaux Troyes, USAG Uckange, FC Uffheim, AS Vagney, LL Vaucouleurs, USI de la Blaise, FC Vendenheim, US Vendeuvre, FC de la Côte des Blancs, CS Veymerange, COS Villers-lès-Nancy, CA Villers Semeuse, ES Villerupt Thil, AS Villey St Etienne, MJC Volmerange-lès-Boulay, SS Weyersheim, US Vallée de la Thur, FC Wintzfelden Osenbach 06, ES Witry lès Reims, US Wittenheim, FC Woippy, CS St Etienne Wolxheim, FC de Yutz, SS Zillisheim.

**> Délégués des districts**

. **Alsace** : M<sup>me</sup> Delphine Bahloul, MM. Michel Aucourt, Saad Boulazib, Michel Dallet, Bertrand Eisenecker, Christophe Georg, Richard Godie, Marc Haenel, Guy Hebding, Patrick Lemoine (suppléant de M. Jacqui Jellimann), Charles Geiss (suppléant de M. René Ludwig), Gérard Maignan, Rémy Siedel (suppléant de M. François Marcadé), Roland Mehn, Raymond Kueny (suppléant de M. Paul Ruthmann), Jean-Pierre Schmittheisler, Sébastien Sermonne, Bernard Tournegros, Alain Weingartner, Patrice Zindy.

. **Ardennes** : MM. Guy André, Christian Baudier, Francis Bonhomme, Daniel Georges, Raphaël Gosset, José Lima, Lionel Salle



**LIGUE DU GRAND EST  
DE FOOTBALL**

Au service du football



- . **Haute-Marne** : MM. Romain Chef, Jérôme Commovick, Raphaël Consigny, Patrick Leiritz.
- . **Marne** : MM. Eric Collinet, Michel Helye, Alain Lecuyer, René Molle, Dominique Perquin (suppléant de M. Guy Marcy).
- . **Meurthe-et-Moselle** : M<sup>mes</sup> Laurence Gounot, Noëlle Sontot ; MM. Maurice Biancalani, Vito Di Benedetto, Joël Klein, Gauthier Leggeri, Yann Leroy, Bernard Valsaque.
- . **Moselle** : M<sup>me</sup> Renée Klein, MM. Roberto Della Mea, Michel Gotté, Patrice Kihl, Hervé Koenig, Vincent Merulla, Edmond Michalski, Dominique Paul, Anthony Sartori, Christophe Sollner, Pierre Taesch, Bernard Thiriat, Henri Vignerou, Michel Wirig.
- . **Vosges** : M<sup>me</sup> Pascale Lapôte, MM. Pierre Beretta, Franck Daval, Bruno Herbst

Les présidents des clubs de ligue et les délégués élus des districts ont été régulièrement convoqués et invités à se connecter pour participer aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de ce 25 juin 2021. Ces assemblées sont dématérialisées compte tenu du contexte sanitaire.

L'organisation a été confiée à une société spécialisée garantissant la confidentialité et la régularité des votes en ligne. Un contrôle rigoureux des pouvoirs et des émargements a été effectué par les services administratifs de la ligue.

Le président Albert Gemmrich, souffrant, ne peut, à son grand regret, présider ces assemblées. Monsieur Joël Muller, président délégué, le remplace.

Le président Albert Gemmrich tient néanmoins à adresser un message aux membres de l'assemblée. Il leur souhaite une bonne fin de saison en espérant que le plaisir de retrouver les terrains pour jouer au football à la rentrée, sans contraintes, sera de nouveau possible.

Il remercie tous les bénévoles pour leur engagement au service du football. La ligue du Grand Est a fait de son mieux pour accompagner les dirigeants des clubs durant ces deux saisons durement marquées par la crise sanitaire. Elle sera encore et toujours aux côtés des clubs à la reprise, reprise que nous devons réussir tous ensemble car elle conditionnera l'avenir immédiat de notre discipline.

La ligue et les neuf districts du Grand Est ont décidé de lancer une tournée "Reprenons tous ensemble" dont l'objectif est, sur neuf journées et dans chacun desdits districts, de mettre en lumière l'ensemble des bonnes initiatives mises en place sur notre territoire pour sortir de la crise. Une vidéo est diffusée, présentant les actions menées au travers de ces différents rendez-vous.

L'émargement des délégués des clubs et des districts, pour participer aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de ce 25 juin 2021, représente 76,57 % de la totalité des bulletins et 82,72 % de la totalité des voix pouvant être exprimés. Le quorum est atteint, ces assemblées générales peuvent donc valablement se tenir.

## **Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire**

**Monsieur Michel Spindler, secrétaire général, propose aux délégués d'adopter deux modifications statutaires :**

**1. Article 12-5.1** - Concernant les convocations aux assemblées générales : les conditions sanitaires liées à la pandémie nous ont contraints à modifier fondamentalement l'organisation du travail et celle de nos réunions.

Nous devons adapter nos statuts et prévoir dans les convocations d'assemblées générales, à l'article 12 - 5.1, la possibilité d'organiser les assemblées générales soit physiquement ou de manière dématérialisée, avec la mise en place d'un système de vote en ligne et la faculté donnée aux clubs de donner pouvoir. Ainsi, lors d'une assemblée générale dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

**Cette proposition est adoptée à 89,84 % des voix exprimées ; 10,16 % contre.**

**2. L'article "12.4 - Attributions"** précise que l'assemblée est compétente pour adopter et modifier les textes de la ligue tels que les statuts et notamment les règles de fonctionnement des championnats (nombre de clubs, des montées, des descentes).

Il est proposé d'adopter que l'assemblée générale délègue sa compétence au comité directeur pour l'adoption et la modification des dispositions de la structuration des règlements des compétitions régionales (exemple : s'il avait fallu engager une reprise de championnat au mois de mars, le comité directeur aurait pu décider des modalités d'allègement sans attendre de le présenter en assemblée générale. L'objectif est de faciliter la prise de décisions sans devoir attendre de réunir une assemblée générale.

**Cette proposition est adoptée à 77,25 % des voix exprimées ; 22,75 % contre.**

## **Clôture de l'assemblée générale extraordinaire**



## Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

### Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 16 janvier 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale élective, tel que joint aux convocations envoyées aux délégués, est approuvé à 88,55 % des voix exprimées ; 11,45 % contre.

Les modifications réglementaires préalablement transmises aux délégués, en pièces jointes de la convocation à l'assemblée sont ensuite commentées et mises aux votes.

### Modifications réglementaires présentées par M. Michel Spindler, secrétaire général

#### . Règlement intérieur et règlements particuliers

En lien avec l'article 12 5.1 des statuts de la ligue que l'assemblée vient d'adopter, le règlement intérieur doit être mis à jour afin de permettre, lors d'assemblées dématérialisées, d'autoriser un club à attribuer son pouvoir à un autre club.

**Annexe** : Il est également prévu de restructurer l'organisation et la répartition des missions des différentes commissions.

Enfin, la commission régionale des compétitions, actuellement composée de cinq pôles (seniors, jeunes, féminines, futsal et coupes), ne comportera plus que quatre pôles, la commission futsal devenant indépendante.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 88,05 % des voix exprimées, 11,95 % contre.**

#### . Règlements particuliers

##### Titres 1 - Organisation générale et Titre 2 – Règlements des ententes et groupements

Il s'agit de la mise en conformité avec les nouvelles dispositions liées aux notions d'ententes et groupements de clubs adoptées aux assemblées fédérales des 12 mars 2021 et 4 juin 2021.

Dans les dispositions communes de la FFF, les règlements spécifiques aux ligues et districts doivent préciser l'autorisation pour une équipe en entente, d'accéder à la division supérieure des compétitions qui lui sont accessibles. Cette précision permet de ne pas être en contradiction totale avec le paragraphe des dispositions spécifiques où l'accession en ligne n'est pas autorisée.

La possibilité offerte aux règlements des ligues et des districts concerne la liberté d'émettre des règles sur les championnats des districts, comme, par exemple, l'impossibilité d'accession au plus haut niveau de district.

Il y a une disposition transitoire : toute entente engagée en championnat de ligue pour la saison 2020-2021 pourra si elle est renouvelée, continuer d'évoluer en championnat de ligue. A l'issue de la saison 2021-2022, il sera fait application de la règle prévue au paragraphe précédent.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 87,10 % des voix exprimées, 12,90 % contre.**

#### . Règlements particuliers, dispositions financières

##### Article 51 – Caisse de péréquation « déplacements km des clubs »

L'article 51 est étendu aux championnats féminins.

##### Article 52 – Frais d'arbitrage des matches de championnat

Les frais d'arbitrage sont harmonisés à la hausse (+ 5 %), mais ils sont limités pour les clubs avec la mise en place d'un montant forfaitaire plafonné des frais d'arbitrage par niveau et par club.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 54,72 % des voix exprimées, 45,28 % contre.**

#### . Statut de l'arbitrage (mise en conformité avec le statut fédéral de l'arbitrage)

La commission régionale d'arbitrage et son président sont nommés par la comité directeur de la ligue pour une saison. Les mêmes dispositions s'appliquent aux commissions d'arbitrage des districts qui sont nommées par les comités de direction des districts.

Le contrôle médical des arbitres de moins de 18 ans est allégé et soumis aux mêmes règles d'examen médical que les joueurs mineurs ((art 70.2 des RG de la FFF).

Les arbitres majeurs de 18 à 34 ans sont soumis aux mêmes règles d'examen que les joueurs majeurs (art 70.1 des RG de la FFF).

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 66,11 % des voix exprimées, 33,89 % contre.**

#### . Règlements particuliers des installations sportives et règlements des coupes (de France seniors, féminines et Gambardella, phases régionales – Coupe du Grand Est seniors masculins et féminines)

Ces modifications visent à adapter nos textes aux nouveaux règlements des terrains et installations sportives qui ont été votés par l'assemblée fédérale et applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il convient d'adopter les nouvelles appellations de niveaux qui sont sans conséquences sur les obligations des clubs.

Les niveaux 3, 4 et 5 sur lesquels se déroulait l'essentiel de nos compétitions de ligue, deviennent les niveaux T3, T4 et T5.



Concernant l'éclairage, les niveaux E4 et E5 deviennent E5 et E6 sans changement de prescriptions et de niveau d'éclairage.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 90,59 % des voix exprimées, 9,41 % contre.**

### **Modifications réglementaires présentées par M. Damien Keltz, membre du comité directeur**

#### **Procédures – Pénalités – Barème disciplinaire**

Article 33 des règlements particuliers de la LGEF

Le règlement disciplinaire et le barème disciplinaire sont applicables pour toutes les affaires disciplinaires relevant de la LGEF. Des dispositions particulières du barème fédéral permettent aux ligues et aux districts d'aggraver de 50 % (art. 7 à 13) lorsque des faits se sont produits contre un officiel.

Seront modifiés : art. 7 (comportement obscène), art 8 (comportement intimidant et menaçant), art. 9 (comportement raciste, discriminatoire), art. 10 (bousculade volontaire), art. 11 (tentative de brutalité, tentative de coup), art. 12 (crachat), art. 13 (acte de brutalité).

Il s'agit d'intégrer les 50 % d'aggravation directement dans le barème disciplinaire afin que le barème de référence soit actualisé et permette une vision claire des sanctions.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 84,61 % des voix exprimées, 15,39 % contre.**

### **Modifications réglementaires présentées par M. Ali Djedid, membre du comité directeur**

#### **Règlements particuliers, arbitrage – Art. 43 – Frais d'arbitrage**

Ces modifications visent à harmoniser les indemnités des arbitres sur tout le territoire de la LGEF et permettre aux clubs d'appréhender leurs frais d'arbitrage dès le début de la saison.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 66,90 % des voix exprimées, 33,10 % contre.**

### **Modifications réglementaires présentées par M. Gérard Seitz, vice-président**

#### **. Règlement des championnats seniors**

L'objectif des modifications réglementaires présentées est de mettre en adéquation les championnats seniors de la ligue avec les prérogatives de FFF quant au nombre d'équipes dans ses championnats. Redéfinir la pyramide des championnats en anticipant et en tenant compte de la réforme des compétitions nationales qui s'annonce.

Pour parvenir à respecter les quotas de 10 % prévus dans les règlements, il est proposé de ne plus remplacer les places vacantes en R3, de geler les repêchages et réduire le nombre d'accessions des championnats de district et ainsi permettre à nos compétitions de tendre vers l'excellence à l'issue des trois prochaines saisons.

#### Pyramide actuelle :

L'arrêt des compétitions en mars 2020 nous a conduits à créer un groupe supplémentaire en R1 et deux groupes supplémentaires en R2 (comme dans la plupart des autres ligues).

National 3 : 1 groupe de 14 - R1 : 4 groupes de 12 – R2 : 8 groupes – R3 : 17 groupes

Pour la R1, nous avons eu une dérogation de la fédération mais nous devons impérativement revenir à trois groupes de 14 à l'issue de la saison.

Pour la R2 : nous sommes à 96 équipes. L'assemblée du 28 novembre 2020 a validé la proposition de lisser les descentes sur deux saisons pour revenir à 84 équipes en 2023-2024.

#### Pyramide proposée pour 2023-2024 :

R1 : 3 groupes de 14 équipes (42) ; R2 : 7 groupes de 12 équipes (84) ; R3 : 14 groupes de 12 équipes (168) soit un total de 294 équipes au lieu de 342 actuellement.

Pour la R1 et la R2 : pas de changement. Avec 7 groupes de 12 au lieu de 6 groupes de 14 (R2)

Pour la R3, il est proposé de passer 17 groupes à 14 groupes en 2023-2024 en lissant, comme en R2, les descentes sur deux saisons. Il y aura une descente supplémentaire par rapport à ce qui était prévu, donc 3 au lieu de 2.

Pour y parvenir, il est proposé de geler les repêchages en R3 pour les deux prochaines saisons, avec un non-remplacement en cas de fusion ou si un club décidait de ne pas se réengager à ce niveau ; de réduire le nombre d'accessions des championnats de district de 34 à 28.

Pour arriver à ce chiffre de 28, le comité directeur a validé la proposition du groupe de travail de réduire le nombre d'accessions des districts en R3, de deux unités pour chaque territoire, ce qui est en cohérence avec le nombre de licenciés seniors et d'équipes seniors engagées dans chaque district. 6 montées au lieu de 8 pour la Champagne-Ardenne, 10 montées au lieu de 12 pour l'Alsace, 12 montées au lieu de 14 pour la Lorraine.

#### Pyramide seniors proposée pour 2023-2024 :

R1 : les clubs classés à la première place de chacun des 3 groupes accèdent en National 3 ; les clubs classés aux deux dernières places de chacun des 3 groupes et le moins bon classé 12<sup>e</sup> sont relégués en R2.



**LIGUE DU GRAND EST  
DE FOOTBALL**

Au service du football



Pour la R2 : les clubs classés à la première place dans chacun des 7 groupes accèdent en R1 ; les clubs classés aux deux dernières places de chacun des 7 groupes sont relégués en R3.

Pour la R3 : les clubs classés à la première place dans chacun des 14 groupes accèdent en R2 ; les clubs classés aux deux dernières places de chacun des 14 groupes sont relégués en district. Il aura 28 accédants des districts.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 70,26 % des voix exprimées, 29,74 % contre.**

#### **. Règlement des championnats seniors féminins – Article 4, obligations**

Mise en conformité avec les dispositions de l'article 33 des règlements généraux de la fédération.

Les deux modifications concernent uniquement le championnat R1 féminin.

Le club doit avoir une école de football féminine composée au minimum de 12 licenciées (au lieu de 8 auparavant).

« Avoir un minimum d'équipes de U12F à U19F engagée dans un championnat régional...dans ces catégories d'âge » : les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 64,92 % des voix exprimées, 35,08 % contre.**

#### **Règlement du championnat R1 futsal saison 2021-2022 présenté par Michel Keff, vice-président**

Après consultation des clubs et un engouement de leur part, il est proposé la création d'un championnat R1 futsal sur la ligue du Grand Est. La composition des groupes et l'organisation du championnat est présentée à l'assemblée dans le détail. Le règlement, tel que joint aux convocations, est mis aux votes.

**Ces modifications réglementaires sont approuvées à 83,71 % des voix exprimées, 16,29 % contre.**

#### **Règlement des championnats R1 et R2 eSport présenté par M. Maxime Rinié, responsable du service des compétitions de la LGEF**

Bon nombre de licenciés se montrant intéressés par cette pratique qui se joue sur console de jeu, il est proposé la création de championnats R1 et R2 eSport, championnat sur candidatures et géré par une commission spécifique. Les candidatures seront retenues sur certains critères. L'objectif est de mettre ce championnat en place dès septembre 2021.

**La création de ces championnats est approuvée à 86,77 % des voix exprimées, 13,23 % contre.**

#### **Budget prévisionnel 2021-2022 de la LGEF présenté par Olivier Turbé, trésorier général**

Le budget prévisionnel –tel que transmis en pièce jointe de la convocation -, prudent et quasi à l'équilibre, a été élaboré à partir du statut financier et sur la base d'une diminution des licenciés de 8 %. Le statut financier est stable et intègre le prix de la licence volontaire à 10 €.

Afin d'encourager le plus possible la relance de l'activité et ne pas contraindre les actions, le budget présente un déficit mesuré, tout en permettant la continuité des actions menées par le passé et l'impulsion d'actions nouvelles comme par exemple le championnat R1 futsal.

L'ensemble des produits s'élève à la somme de 9 322 320 €.

Au-delà de la diminution des licenciés, il fait apparaître des montants de subventions stables par rapport aux années précédentes.

La part dédiée à la formation est en augmentation en raison du doublement de la formation en BMF apprentissage et de l'augmentation globale du nombre de personnes formées après deux saisons tronquées.

L'activation des dispositifs d'aide à l'emploi ainsi que la compétence des cadres sollicités par la FFF pour différentes interventions permettent de générer des produits complémentaires importants.

L'ensemble des charges s'élève à la somme de 9 341 759,86 €.

Le coût des licences achetées à la FFF et de l'assurance diminue corrélativement à la diminution des licenciés.

Les charges globales sont en diminution avec une volonté de maîtriser les différents coûts.

Le recours à des personnels extérieurs correspond principalement aux besoins liés à la formation et à l'augmentation prévisionnelle de l'offre de formation.

Si les actions techniques et les actions des commissions sont maintenues à un niveau important, les dépenses dites de fonctionnement sont réduites notamment grâce aux réunions en visioconférence.

Les charges de personnel évoluent peu et ce, malgré les évolutions réglementaires obligations liées aux conventions collectives en vigueur.

La part consacrée aux reversements aux districts est en augmentation.

Le résultat : le budget prévisionnel prévoit un déficit de 19 439,86 € qui sera absorbé par les fonds propres de la LGEF. L'évolution des licenciés impacte de manière significative l'équilibre budgétaire de la ligue et des districts.

**Le budget prévisionnel est approuvé à 53,07 % des voix exprimées, 46,93 % contre.**



**LIGUE DU GRAND EST  
DE FOOTBALL**

Au service du football



### **Prêt garanti par l'Etat (PGE)**

M. Olivier Turbé, trésorier général rappelle qu'un PGE de 500 000 euros a été souscrit en juillet 2020 pour permettre aux clubs de différer leurs règlements au vu des difficultés engendrées par la pandémie. Il a été initialement souscrit sur une durée courte pour être remboursé un an après.

Il est proposé d'approuver un amortissement sur une durée maximale de 5 ans pour permettre aux clubs de régler leurs dettes progressivement (montant des dettes d'environ 1 million d'euros). Le PGE sera remboursé une fois que la dette des clubs sera régularisée.

**Cette proposition est approuvée à 63,28 % des voix exprimées, 36,72 % contre.**

### **Election de la délégation de la Ligue du Grand Est aux assemblées fédérales (Meuse)**

L'ordre du jour appelle l'élection des délégués du district de la Meuse aux assemblées fédérales.

Après une présentation des candidats, l'assemblée procède aux votes. La réglementation en vigueur impose qu'ils soient élus en binômes.

Sont élus au titre du district de la Meuse à 95,81 % des voix exprimées, 4,19 % contre : M. Daniel Fay, président du district, en qualité de délégué titulaire ; M. Christian Louis, vice-président du district, en qualité de suppléant.

### **Une nouveauté : la licence « volontaire » présentée par Michel Spindler, secrétaire général**

Elle est créée à l'initiative des ligues et des districts et approuvée par la LFA en assemblée générale le 4 juin 2021.

Pour rappel : la licence « dirigeant » concerne les fonctions officielles et son coût est de 11,60 €.

La licence « volontaire » est quant à elle réservée à toutes les fonctions non officielles au sein d'un club (parents, intendants, c'est à dire toute personne intervenant au sein du club à quelque titre que ce soit, non officiel).

Elle a pour objectif de valoriser le plus grand nombre de personnes impliquées dans la vie des clubs, elle concourt à contrôler l'honorabilité de tous les bénévoles qui interviennent dans les clubs de manière régulière. Son coût est de 10 euros, assurance comprise. Elle sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

### **Championnat des jeunes : point d'information par M. Jacky Thiébaud, vice-président**

M. Thiébaud souligne que la crise sanitaire a plus affecté les compétitions des jeunes que celles des seniors.

Ils évoluent dans les championnats générationnels où les équipes qui accèdent au niveau supérieur conservent leurs générations de joueurs.

Il a donc fallu réfléchir à une saison de transition permettant de pénaliser le moins possible ces générations de jeunes, avec une recherche de stabilité sur la R1 jeunes pour gérer la saison de transition au mieux, la majeure partie des clubs qui comptent des équipes en U14R1 ou U16 R1 ou U18R1 étant les mêmes à 80 %. Le phénomène générationnel se ne fait donc pas sentir car le jeune qui jouait en U16 au meilleur niveau il y a deux ans sera U18 cette saison, mais comme le club dispose aussi d'une équipe de U18 de haut niveau, il n'y aura pas d'inconvénient.

Pour les R2 et R3, il n'y a pas ce suivi à tous les niveaux au sein des clubs et il a fallu ouvrir un peu plus que le nombre de clubs prévus dans ces championnats pour éviter de délaissier des générations, car une fois les joueurs perdus, il n'est pas possible de les récupérer.

En concertation avec les clubs et les districts et pour répondre à une demande forte des clubs, nous avons ouvert de manière raisonnée, sur la base de critères spécifiques, pour gérer une augmentation des poules sur des championnats en deux phases qui vont permettre de réévaluer le niveau des clubs au mois de décembre et avoir, en deuxième phase, des équipes qui disputeront l'accession et d'autres le maintien.

### **Intervention de M. Thierry Hory, président de la commission des sports à la Région du Grand Est**

Monsieur Hory remercie la Ligue du Grand Est pour l'invitation à assister à l'assemblée. Il a suivi les travaux avec attention en sa qualité de président de la commission sport du conseil régional. Il excuse M. Jean Rottner, président de la Région du Grand Est, retenu.

Il dit le plaisir qu'il a eu tout au long de son mandat à accompagner notre ligue dans l'ensemble de ses projets

Il souligne que, comme tous les sports, le football a pâti de la pandémie, il espère que tous pourront rapidement se retrouver sur les terrains dans de bonnes conditions.

Monsieur Hory dit la volonté de la Région de continuer à soutenir notre ligue comme par le passé. Tous les dispositifs étant perfectibles, les services mènent une réflexion de fond pour aider encore mieux les clubs et les ligues sportives.

S'il est prochainement réélu, il dit son souhait de toujours pouvoir bien soutenir et servir le sport dans la région du Grand Est.



**LIGUE DU GRAND EST  
DE FOOTBALL**

Au service du football



### **Intervention de Monsieur Jean-Marc Haas-Becker, président du CROS du Grand Est**

Monsieur Haas-Becker salut l'assemblée.

Nous venons de vivre des périodes très douloureuses. En dépit des incertitudes sanitaires qui subsistent, il dit partager, comme tout un chacun, le souhait de vite retrouver l'ambiance chaleureuse et conviviale qu'il y a autour du ballon rond, tant pour les joueurs que pour les enfants, les familles et les spectateurs.

M. Haas-Becker aborde le sujet du Pass'Sport, nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant, âgé de 6 à 18 ans, pour financer tout ou partie de son inscription dans une association. Le but étant de permettre à l'enfant de d'intégrer ou réintégrer un circuit sportif associatif, également de fidéliser les jeunes joueurs. Il remercie les ligues et districts de veiller à bien accompagner les clubs pour la bonne gestion de ce nouveau dispositif.

Il salue les membres en souhaitant un bon et rapide retour à une situation normale au football dans le Grand Est.

### **Clôture de l'assemblée générale ordinaire**

Le président de séance, Monsieur Joël Muller, salue le président Albert Gemmrich en lui souhaitant prompt rétablissement.

Il remercie les dirigeants pour leur participation aux réunions consultatives qui se sont déroulées préalablement à cette assemblée il y a quelques jours.

Il clôture les travaux en remerciant tous les acteurs du football du Grand Est pour leur implication et leur dévouement en espérant les retrouver au plus vite autour des stades. Il espère pouvoir vite retrouver des assemblées générales en présence des uns et des autres pour pouvoir échanger et débattre.

Sylvie Thevenin,  
Assistante de direction